

Conditions d'utilisation de la plateforme eLicensing de la SABAM

1. Objet des conditions d'utilisation

Les conditions d'utilisation sont d'application pour tous les services online présents et futurs qui sont proposés par la plateforme eLicensing.

2. Définition

Le « demandeur » est l'utilisateur du répertoire de la SABAM, personne morale ou physique, qui souhaite recourir à la plateforme eLicensing pour obtenir l'autorisation nécessaire.

Le « représentant » est la personne physique désignée par le demandeur personne morale qui peut engager ce dernier.

3. Représentation du demandeur personne morale

Si le demandeur est une personne morale, il doit se faire représenter par une personne physique pour accéder à la plateforme eLicensing. Il a la possibilité de désigner une ou plusieurs personnes physiques pour introduire les déclarations.

La SABAM se réserve toutefois le droit de contrôler la relation entre le demandeur et son ou ses représentant(s) ainsi que le droit de demander des informations supplémentaires sur les statuts de la personne morale et sa représentation légale.

La SABAM se réserve également le droit de refuser l'inscription d'un demandeur personne morale en cas d'insuffisance de preuve quant à la personne habilitée à représenter cette personne morale. Le demandeur en sera informé par e-mail.

4. Modification dans la représentation du demandeur personne morale

Le ou les représentant(s) du demandeur personne morale peuvent utiliser la plateforme eLicensing dans les limites des conditions d'utilisation et ce aussi longtemps que le demandeur n'a pas informé par écrit la SABAM d'un quelconque changement.

Dans le cas où le demandeur souhaite retirer le droit d'utilisation de la plateforme eLicensing à son représentant, il a ainsi l'obligation d'en informer par écrit la SABAM.

La SABAM supprimera alors le compte lié à l'adresse e-mail introduite au nom de ce représentant. Les données déjà introduites sur ce compte pourront être transférées sur un autre compte existant du demandeur ou sur un nouveau compte que le demandeur choisira de créer.

5. L'adresse e-mail

Afin de pouvoir s'inscrire et pouvoir utiliser la plateforme eLicensing, les utilisateurs doivent disposer d'une adresse e-mail (maximum 50 caractères). Toute modification de l'adresse e-mail doit être mentionnée à la SABAM. La SABAM ne peut pas être tenue responsable pour le non-fonctionnement de ladite plateforme dû à un changement d'adresse e-mail qui ne lui a pas été communiqué. Ces données seront traitées par la SABAM conformément à sa politique en matière de respect de la vie privée, « Privacy Policy » (disponible sur www.sabam.be).

6. Mot de passe

Afin d'avoir accès à la plateforme eLicensing, les utilisateurs doivent disposer d'un mot de passe. A cet effet, le demandeur doit introduire ses données ainsi que, lorsqu'il est une personne morale, les données de son représentant.. Lorsque ces données sont personnelles, elles seront traitées par la SABAM conformément à sa politique en matière de respect de la vie privée, « Privacy Policy » (disponible sur www.sabam.be).

7. Procédure

Après avoir complété le formulaire d'inscription, le demandeur ou le cas échéant son représentant reçoit à l'adresse e-mail qu'il a communiqué la confirmation de son inscription à la plateforme eLicensing avec un login et un mot de passe pour la première utilisation.

8. L'usage du mot de passe

Lors de la première utilisation de l'un de ces services, l'utilisateur doit introduire son nom d'utilisateur qui correspond toujours à l'adresse e-mail qu'il a introduite et son mot de passe reçus de la SABAM. Il lui sera alors demandé de remplacer son mot de passe par un nouveau mot de passe de son choix. Le nom de l'utilisateur et le mot de passe qu'il a choisis devront être introduits à chaque utilisation des services.

Ce mot de passe est strictement personnel et ne peut être communiqué à des tiers.

Le demandeur et les utilisateurs s'engagent à informer immédiatement la SABAM s'ils ont une quelconque raison de penser que le mot de passe est connu d'une tierce partie ou que le mot de passe est utilisé d'une manière non autorisée. La SABAM demandera alors à l'utilisateur de choisir un nouveau mot de passe.. La SABAM n'est pas responsable si le demandeur ou les utilisateurs n'ont pas averti la SABAM à temps et que des tiers ont accédé à la plateforme eLicensing avec un mot de passe usurpé.

La responsabilité de la gestion et de l'utilisation de ce mot de passe incombent totalement au demandeur et aux utilisateurs. La SABAM ne peut être tenue responsable si des tiers devaient, au moyen de ce mot de passe, utiliser à mauvais escient la dite plateforme.

9. Mot de passe oublié

Au cas où l'utilisateur ne se souviendrait plus du mot de passe qu'il a choisi, l'utilisateur doit demander un nouveau mot de passe via le site. L'utilisateur doit communiquer à cet effet son nom d'utilisateur:

La SABAM enverra le nouveau mot de passe temporaire par e-mail à l'utilisateur. La SABAM peut décider que les frais engendrés seront à charge du demandeur.

10. Réception de facture

L'utilisateur de la plateforme eLicensing marque son accord pour recevoir par e-mail la facture se rapportant à l'autorisation sollicitée.

11. Responsabilité du demandeur quant au non respect des conditions d'utilisation

Le demandeur et les utilisateurs engagent leur pleine responsabilité quant au respect des présentes conditions d'utilisation.

12. Cours et tribunaux compétents et loi applicable en cas de litige

En cas de litige, la loi applicable sera la loi belge.

Les cours et tribunaux compétents seront ceux du siège social de la SABAM